

# Règlement "Jeu concours photo chien et chat" 2026

## Article 1. ORGANISATEUR ET ANNONCE DU JEU

Le présent jeu-concours est organisé par :

**Cap Animal St-Peray**, situé avenue Gross Umstadt, 07130 St Peray.

L'opération est annoncée exclusivement sur la page Facebook du magasin.

## Article 2. LOT

Le gagnant, par catégorie, se verra offrir les lots suivant :

- **Gagnant catégorie chien** : lot chien d'une valeur de 20 €.

- **Gagnant catégorie chat** : lot chat d'une valeur de 20€.

La remise des lots ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le lot ne peut être ni repris, ni échangé, ni remboursé. Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant suivant la nature du lot attribué.

## Article 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine sous la condition d'être non salarié de l'enseigne Cap Animal (et non membre des familles des salariés Cap Animal).

La participation est gratuite, sans obligation d'achat.

**Le jeu est limité à une seule participation par famille sur la durée de l'opération, à savoir, du 20 au 27 mars 2026.**

Pour participer, il suffit d'envoyer la photo de son chat ou chien au mail du magasin : [stperay@capanimal.fr](mailto:stperay@capanimal.fr)

Aucun achat, partage ou identification de tiers n'est exigé pour participer.

Un participant peut envoyer une seule photo par animal.

Les photos reçues seront publiées sur la page Facebook Cap Animal St-Péray, à raison d'une publication par catégorie.

La photo ayant obtenu le plus grand nombre de mentions « J'aime » à l'issue de la période de jeu sera désignée gagnante.

Il y aura donc deux gagnants : un pour la catégorie chien et un pour la catégorie chat.

Les gagnants seront contactés par le magasin par téléphone et annoncés sur la page Facebook pour magasin Cap Animal St-Péray.

## Article 4. FRAIS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite, sans obligation d'achat.



# Règlement "Jeu concours photo chien et chat" 2026

## Article 5. RETRAIT DES LOTS

Les deux gagnants seront contactés directement par le magasin après l'annonce des gagnants et disposera d'un délai d'un mois courant à compter de la publication des résultats pour confirmer l'acceptation du lot gagné et procéder à son retrait.

Le lot est quérable et devra être retiré au magasin de Cap Animal St-Peray.

Si le lot n'a pas été retiré par le client 1 mois après avoir été contacté, il sera considéré comme perdu et restera acquis à la société organisatrice qui en disposera comme bon lui semble.

## Article 6. INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

En participant au jeu concours photo organisé par Cap Animal St-Peray, vous acceptez pleinement les conditions du jeu.

Toute question ou réclamation doit être adressée par courrier simple à l'un des magasins participants, avec vos coordonnées complètes et le motif de votre demande.

Passé un délai d'un mois après l'annonce des gagnants, aucune contestation ne sera acceptée. En cas de désaccord persistant, seul le tribunal du siège de l'organisateur sera compétent.

## Article 7. LITIGES ET RESPONSABILITÉS

Ce jeu concours est organisé exclusivement par Cap Animal St-Peray.

Il n'est ni géré, ni parrainé, ni sponsorisé par Facebook. La plateforme ne peut être tenue responsable en cas de litige lié au concours.

Les informations communiquées par les participants sont destinées uniquement à l'organisateur.

Bonne chance !  
La direction

